

DEPARTEMENT

**DU NORD**

ARRONDISSEMENT

**DE DUNKERQUE**

COMMUNE

**D'ESTAIRES**DATE DE  
CONVOCACTION

17 mars 2026

DATE DE PUBLICATION

25 mars 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 28

Votants 28

**Objet : Élection du  
Maire****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES****Séance du 21 mars 2026****Séance du 21 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de madame Francine MOURIKS, doyenne d'âge.

**Présents :** Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Augustine VILLE, Frédéric DUBUS, Audrey BÉAGUE, François-Xavier HENNEON, Francine MOURIKS, Gérard BELLENGIER, Meghann WILLEMS, Yann NORMAND, Monique DUHAYON, Robin QUEVILLART, Tifenn LIEVIN, Stéphane DESCAMPS, Brigitte CAMPAGNE, Quentin DELAY, Julie BORELLE, Jean-Marie HOORNAERT, Véronique VERGULDEZOONE, Bruno DASSONVILLE, Bérangère MAHAUDEN-VILLE, Jean-Michel BLAIN, Amélie BEAUSSART, Eric DEWULF, Sébastien GISQUIERE, Pascale ALGOËT, Romain BUISINE, Laëtitia LEGRAND

**Procurations : --****Absents :** Monsieur Michaël PARENT**Secrétaire de séance :** Monsieur Yann NORMAND**Délibération n° 01/03 – 03/2026****Objet de la délibération : Élection du Maire**

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17 ;

Vu les articles L.2122-1, L.2122-4 et L.2122-7 du code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'article L.2122-1 prévoit que : « il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal » ;

Considérant que l'article L.2122-4 prévoit que « le Maire et les adjoints sont élus par le conseil municipal parmi ses membres au scrutin secret. Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus. Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France. Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. »

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que l'article L.2122-7 prévoit que : « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. ».

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

**Objet de la délibération : Élection du Maire**

---

Vu la candidature présentée par :

➤ Madame Dorothee BERTRAND

Il est procédé au vote à scrutin secret.

Le dépouillement de vote a donné les résultats ci-après :

- ✓ Nombre de bulletins : 28
- ✓ Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4
- ✓ Suffrages exprimés : 24
- ✓ Majorité requise : 13

A obtenu :

Madame Dorothee BERTRAND : 24 voix

Madame Dorothee BERTRAND ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamée Maire d'Estaires. Elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus  
(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme,

La présidente de séance,  
Francine MOURIKS



Le Secrétaire de séance,  
Yann NORMAND

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Yann NORMAND.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 25 MARS 2026

Publié ou notifié le 25 MARS 2026

Le Maire,  
Dorothee BERTRAND

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Dorothee BERTRAND, followed by a circular official stamp of the Municipality of Estaires (Nord) with a coat of arms in the center.